

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de NAVACELLES

L'an deux mille quatorze,

Le 20 juin 2014 à 19 heures 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno CLEMENCON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2014

Date d'affichage : 17 juin 2014

Présents : M. Bruno CLEMENCON, M. Alain LAUPIE, M. Jean-Marie LAUPIE, M. Pierre GINESTE, M. Bastien CHANNAC, M. Jean-Claude COSTE, M. Bruno JALABERT, Mme Martine PETIT.

Absent(s) excusé(s) : Mr Eric BERNARD, Mme Diane CHAZEL, M. Christian MAUBERNARD

Secrétaire de Séance : M. Jean-Claude COSTE

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

**Objet : Motion sur le projet actuellement en négociation de
« Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union Européenne à la Commission Européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » ;

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Vème République et dans la législation française ;

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement le choix de société et les modes de vie qui font le vouloir de vivre en commun du peuple de France ;

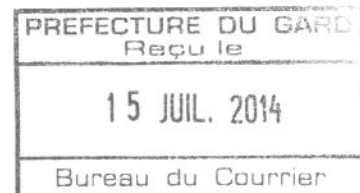
Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;

➤ **ESTIME** en conséquence que ce projet est inacceptable ;

➤ **DEMANDE** au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'Union Européenne le 14 juin 2013 ;

- **REFUSE** que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la commune de Navacelles ;
- **EXIGE** que toutes négociations sur un accord de « partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » soient menées en toute transparence sous l'égide de tous les Parlements Nationaux et du Parlement Européen ;
- **EXIGE** qu'en cas de conflit celui-ci soit réglé devant une Cour de Justice indépendante, accessible à tous en toute équité.

Fait et délibéré à Navacelles
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Bruno CLÉMENÇON



Délibération certifiée exécutoire suite à sa transmission en Préfecture de Nîmes le 11.07.14... et sa publication ou notification le 11.07.14.....